

---

Première session  
Genève, 21-24 mai 2002

**ÉLÉMENTS À EXAMINER EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION  
DES RESTES EXPLOSIFS DES GUERRES**

**(FÉDÉRATION DE RUSSIE)**

Les conflits armés entraînent l'apparition de munitions non explosées, que nous appelons des restes explosifs des guerres. Cela recouvre tant les munitions lancées ou larguées à partir d'aéronefs que les munitions utilisées par des systèmes basés au sol.

Les munitions restées en place après des opérations militaires ont incontestablement des incidences sur le retour à une vie normale dans les zones qui ont été le théâtre de ces opérations. Les restes explosifs des guerres mettent en danger la vie et la santé des personnes.

À l'évidence, le problème des restes explosifs des guerres est aujourd'hui assez grave.

Les éléments présentés par le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) nous paraissent être très importants et sont déjà suffisamment élaborés pour constituer une première analyse et une classification préliminaire des restes explosifs des guerres, qui pourront être encore développées, précisées et complétées.

Pour sa part, la Fédération de Russie connaît sans doute mieux qu'aucun autre pays au monde le problème des restes explosifs des guerres, puisque cela fait déjà plus de 50 ans qu'elle mène des opérations d'enlèvement d'engins explosifs.

Il nous paraît indispensable, aux fins de l'étude des solutions qui pourraient être apportées au problème des restes explosifs des guerres, de prendre en considération divers aspects dont les plus importants sont les suivants:

- L'aspect organisationnel - soit les modalités d'utilisation des divers types de munitions au cours des opérations militaires, l'avertissement des populations civiles, qui doivent être informées des dangers inhérents à des munitions non explosées, le stockage de munitions dans les zones d'opérations militaires, l'enlèvement des munitions restées inutilisées ou non explosées, etc.;

- L'aspect technique - soit l'amélioration de la conception des munitions, le but étant de réduire les probabilités de l'existence de munitions non explosées ou de faire en sorte qu'elles cessent de présenter un danger;
- L'aspect économique - c'est-à-dire les ressources financières et moyens de production nécessaires pour élaborer et produire de nouveaux modèles de munitions et moderniser les modèles existants eu égard aux prescriptions qui pourraient être adoptées à l'avenir, ainsi que pour recycler les stocks de munitions non conformes à de telles prescriptions;
- Le droit international - c'est-à-dire les obligations des parties à un conflit armé en matière d'enlèvement des restes explosifs des guerres et l'obligation des États de veiller au respect des obligations contractées, etc.

En étudiant la question des restes explosifs des guerres, il faut, à notre sens, commencer par déterminer quels sont les types de munitions et de dispositifs explosifs qui font le plus de victimes parmi la population civile: Les risques pour la population civile sont-ils identiques, qu'il s'agisse de bombes non explosées lancées à partir de l'air, ou de mines antivéhicule qui restent actives, même après la cessation des hostilités, jusqu'à l'expiration du délai d'autodésactivation? Quels sont les risques inhérents à l'engin explosif fabriqué artisanalement par des terroristes et qui, fort heureusement, n'a pas servi?

Il convient aussi de déterminer s'il y a lieu d'étudier dans ce contexte la question des mines dont l'emploi a déjà été limité par le Protocole II modifié.

L'application concrète des traités internationaux en vigueur donne à penser qu'il faut commencer par examiner les aspects techniques du problème, qui sont les plus épineux.

Nous partons du principe qu'il faut s'efforcer de réduire autant que possible le nombre de munitions non explosées de tous types (y compris les «ratés») qui restent en place après la fin des opérations militaires.

Ce problème peut être abordé sous différents angles.

L'une des solutions possibles consisterait à faire en sorte que la munition remplisse sa fonction principale avec une fiabilité suffisamment élevée. Il serait ainsi possible de réduire le nombre des munitions non explosées sans leur incorporer d'emblée de quelconques mécanismes supplémentaires.

Une autre solution consisterait à faire en sorte que les munitions se détruisent ou se désactivent d'elles-mêmes dès lors qu'elles n'ont pas rempli leur fonction principale.

Les évaluations préliminaires ont montré que le fait d'équiper les munitions d'un mécanisme d'autodestruction structurellement indépendant en compliquerait trop la conception et obligerait à réduire la quantité d'explosif utilisé, ce qui diminuerait l'efficacité de l'engin. Nous avons pu constater que, du point de vue de l'organisation et du financement, la modernisation d'une munition quelconque dans le but de la rendre conforme à de nouvelles prescriptions coûte autant que l'élaboration d'une nouvelle munition. De plus, la diminution de l'efficacité militaire d'une munition modernisée oblige les combattants à consentir de plus gros

efforts et moyens pour accomplir la même tâche, ce qui entraîne aussi des dépenses supplémentaires. Le coût de l'élaboration de nouveaux modèles équipés d'un mécanisme d'autodestruction est presque le double de celui de la production de munitions qui en sont dépourvues.

Une telle solution est-elle susceptible de recueillir l'adhésion de tous les participants à nos consultations?

On peut aussi chercher à atténuer les conséquences dangereuses des conflits armés en équipant les munitions de mécanismes d'autodésactivation, qui rendront la munition pratiquement sans danger (puisque'elle ne pourra plus exploser sous l'effet de l'allumeur et ne présentera d'autres risques que ceux qui sont inhérents à tout engin chargé sans être amorcé.

L'autodésactivation des munitions peut se faire suivant plusieurs procédés. De toute évidence, cela aussi exigerait des États qu'ils engagent des dépenses et trouvent les solutions techniques voulues. Le montant exact des coûts de réalisation de cette formule sera fonction des prescriptions concrètes qui seront adoptées et des possibilités techniques et financières de chacun des États.

L'utilisation qui sera faite des stocks de munitions non conformes aux prescriptions nouvellement élaborées posera un gros problème qu'il s'agira d'étudier de près.

La solution la plus simple de ce problème consisterait à détruire de tels stocks. Cependant, leur destruction exigera que l'on conçoive pour les différents types de munitions des procédés technologiques spéciaux et construise des installations de destruction, outre qu'il faudra tenir compte des questions d'environnement, ce qui requerra aussi des dépenses financières ainsi que des ressources scientifiques et productives.

Les États seront-ils tous en mesure d'appliquer une telle solution sans compromettre leurs intérêts nationaux? Cette question aussi devrait être prise sérieusement en considération.

Les solutions techniques qu'il est suggéré ici d'apporter au problème des restes explosifs des guerres ne sont rien d'autre que des ébauches et devront être élaborées bien plus avant.

Le problème des restes explosifs des guerres étant complexe et multiforme, il faudra, objectivement, l'aborder par étapes.

-----